

## QUÉBEC VERSE 20 M\$ POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS

*La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, a annoncé que le gouvernement du Québec offrira 15 M\$ en 2021-2022 pour assurer à la grandeur du Québec la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux. Elle en a fait l'annonce à la cathédrale Saint-François-Xavier de Saguenay, en compagnie de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que de Mme Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).*

Les 15 M\$ versés serviront plus précisément à la réalisation de 73 projets de restauration, dont 67 bâtiments et 6 œuvres d'art et orgues, répartis dans plusieurs régions. Rappelons que le Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux permet de financer jusqu'à 80 % des coûts des projets. Mme Nathalie Roy a également annoncé l'ouverture de l'appel de projets pour la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux auquel le gouvernement du Québec consacre une somme de 5 M\$ pour 2021-2022. Cet appel de projets est lancé le 16 juin et se termine le 20 août 2021.

Les critères des deux programmes administrés par le CPRQ ont été assouplis. Ainsi, sont maintenant admissibles au programme de restauration les immeubles du patrimoine culturel à caractère religieux cités ou situés dans un site patrimonial cité et les biens situés dans un



Première rangée: Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications. Deuxième rangée: Maude Thériault, marguillière, François Tremblay, député de Dubuc, Nancy Guillemette, députée de Roberval, Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean © Le Quotidien, Jeannot Lévesque

site patrimonial déclaré, dont la date de construction est antérieure à 1976.

« Afin de rappeler notre passé et de nourrir notre mémoire, nous devons protéger ce patrimoine qui constitue un outil de connaissances privilégié sur l'histoire du Québec. Ce patrimoine n'est pas seulement religieux, il est aussi culturel et social. En effet, les lieux de culte ont joué et jouent encore aujourd'hui un rôle majeur en matière de cohésion sociale et les citoyens s'y retrouvent pour des activités non seulement religieuses, mais également

communautaires et très souvent culturelles. Notre patrimoine religieux est constitué de magnifiques témoignages de notre passé. Les Québécoises et les Québécois éprouvent pour cet héritage une légitime fierté, et c'est pourquoi notre gouvernement s'est fait un devoir de le sauvegarder et de le faire connaître. »

Nathalie Roy,  
ministre de la Culture  
et des Communications

# QUÉBEC VERSE 20 M\$ POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS

« Nous annonçons aujourd'hui d'excellentes nouvelles pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce sont près de 800 000 \$ qui seront investis dans la préservation de notre patrimoine à caractère religieux. En compagnie de mes collègues Nancy Guillemette, Éric Girard et François Tremblay, nous avons la chance de représenter un gouvernement soucieux de mettre en valeur ce patrimoine dont nous sommes si fiers. Je tiens à féliciter tous ceux et celles qui œuvrent concrètement à la conservation de cet héritage ainsi que le Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui les accompagne dans cette belle mission. »

Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

« Je me réjouis de cette annonce de l'enveloppe budgétaire de 20 M\$ pour le patrimoine culturel à caractère religieux. Les sommes investies par le gouvernement du Québec pour la sauvegarde du patrimoine religieux génèrent des retombées économiques importantes dans l'économie québécoise. La réalisation des travaux engendre une forte mobilisation des communautés locales et elle contribue significativement au maintien d'un savoir-faire et d'une expertise professionnelle spécialisée dans le domaine du patrimoine. »

Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec



Cathédrale Saint-François-Xavier de Saguenay



# APPEL DE PROJETS

## POUR LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX



**La ministre de la Culture et des Communications a mandaté le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour faire la gestion du Programme de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux. Ce programme vise à faciliter la transition des lieux de cultes patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.**

Les critères du Programme de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux ont été assouplis. Ainsi, sont maintenant admissibles au programme de requalification les lieux de culte à valeur patrimoniale situés dans les sites cités, les sites patrimoniaux déclarés ou dont

l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur dans un inventaire effectué pour une municipalité ou une MRC et qui sont également visés par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, la proportion des travaux admissibles a été bonifiée de 10 % pour les immeubles classés.

Mme Nathalie Roy a annoncé l'ouverture de l'appel de projets pour la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux auquel le gouvernement du Québec consacre une somme de 5 M\$ pour 2021-2022. Cet appel de projets est lancé le 16 juin et se termine le 20 août 2021.

**DATE LIMITE : VENDREDI 20 AOÛT 2021**  
**Pour obtenir plus d'information sur le programme, consultez le site web du Conseil du patrimoine religieux du Québec**

Le programme comporte deux volets

### Le volet 1 Incubateur à projets de requalification.

Il vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et amorcent leur phase de planification. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants. L'aide financière maximale pour ce volet est de 75 % des dépenses admissibles.

### Le volet 2 Requalification des lieux de cultes patrimoniaux.

Il consiste à soutenir financièrement les propriétaires de lieux de culte qui souhaitent réaliser les travaux de restauration et de mise aux normes nécessaires à un changement d'usage. L'aide financière maximale pour ce volet est de 70 % des dépenses admissibles.

«Ce programme est un moyen formidable de préserver et de mettre en valeur un patrimoine bâti par les citoyens et dont ils sont fiers. Je suis heureuse de voir de tels projets se réaliser, car ils jouent un rôle de leviers pour le développement culturel, économique et social de toutes les régions du Québec. Notre gouvernement consacre, encore cette année, 5 M\$ à la requalification de lieux de culte, auxquels s'ajoutent d'autres actions qui permettent de restaurer notre patrimoine immobilier. Cet investissement traduit notre volonté

ferme de conserver et de valoriser un patrimoine culturel qui fait partie de l'identité québécoise et qui fait la beauté de nos villes et villages.»

Nathalie Roy,  
ministre de la Culture  
et des Communications

«La requalification des lieux de cultes patrimoniaux permet de donner une seconde vie à des édifices emblématiques situés au cœur de nos villes et de nos villages. Les montants investis pour

la préservation et la valorisation du patrimoine culturel à caractère religieux génèrent d'importantes retombées économiques dans plusieurs régions du Québec en créant et en conservant de nombreux emplois, notamment pour les ouvriers, les artisans et les professionnels du patrimoine bâti.»

Josée Grandmont,  
présidente du  
Conseil du patrimoine  
religieux du Québec

# PARTOUT AU QUÉBEC, LES JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX



## LES JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX



**La quatrième édition  
des Journées du  
patrimoine religieux  
aura lieu les 11 et 12  
septembre 2021 à  
l'échelle de la province.**

*L'événement vise à ouvrir les portes  
des édifices patrimoniaux à caractère  
religieux, de différentes traditions et  
de diverses périodes de construction,  
et de les faire connaître en favorisant  
la médiation culturelle.*



Le formulaire d'inscription des  
activités à la programmation  
est disponible sur le site  
Web de l'événement :  
[journeesdupatrimoine religieux.ca](http://journeesdupatrimoine religieux.ca)

L'inscription des lieux à la programmation est ouverte à toutes les confessions religieuses de même qu'aux lieux désacralisés et s'effectue sur une base volontaire.

Date limite pour les inscriptions: 15 août 2021

Conseil du  
**patrimoine  
religieux**  
du Québec

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL  
DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300  
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 ou 1 866 580-4701  
Télécopieur : 514 931-4428



SUIVEZ-NOUS

[www.patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca)